

RÈGLEMENT NUMÉRO 204-3

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 204 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT CONCERNANT
L'ACQUISITION DE COMPÉTENCE
RELATIVEMENT À LA VIDANGE, AU
TRANSPORT, À LA DISPOSITION ET AU
TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a adopté le règlement numéro 204 intitulé *Règlement concernant l'acquisition de compétence relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques* à sa séance du 9 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a transmis la résolution numéro 2023-08-244 déléguant la gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de D'Autray le 4 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de D'Autray du 4 octobre 2023;

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 204-3 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

ARTICLE 2

L'article 3 du règlement numéro 204 est abrogé et remplacé par l'article 3 qui suit :

« **ARTICLE 3 MUNICIPALITÉS OÙ S'APPLIQUE LA COMPÉTENCE DE LA MRC**

La compétence de la MRC de D'Autray s'applique aux municipalités de Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Lanoraie, Lavaltrie, Saint-Barthélemy, Saint-Cuthbert, ville de Saint-Gabriel, Mandeville, Saint-Didace, Saint-Norbert et Saint-Gabriel-de-Brandon. »

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge tout autre règlement dont les dispositions sont inconciliables avec le présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BERTHIERVILLE, CE 22 NOVEMBRE 2023.

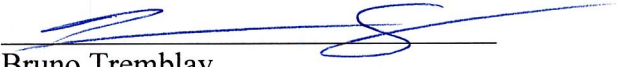
(SIGNÉ) CHRISTIAN GOULET

Christian Goulet
Préfet

(SIGNÉ) BRUNO TREMBLAY

Bruno Tremblay
Greffier-trésorier et directeur général

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 4 DÉCEMBRE 2023



Bruno Tremblay
Greffier-trésorier et directeur général